



Paris, le 12 décembre 2019

Monsieur le Ministre,

A la suite des annonces du Premier ministre et de la mobilisation des organisations syndicales de la police nationale hier devant le CESE, nous exigeons d'être reçus, dans les meilleurs délais, pour le sujet des retraites des policiers scientifiques.

L'article R 434-3 du code de déontologie définit comme étant policier « tous les personnels actifs de la police nationale, ainsi que les personnels exerçant dans un service de la police nationale ou dans un établissement public concourant à ses missions ».

A ce titre, nous obéissons aux mêmes contraintes que nos collègues actifs, or l'intersyndicale des syndicats de gradés et gardiens est reçue cet après-midi, nous demandons un égal traitement.

En outre, lors d'une réunion, le 25 novembre dernier, votre secrétaire d'État s'était engagé à solliciter une audience intersyndicale dans un délai rapide avec M. Delevoye ou M<sup>me</sup> Lebreton, afin de faire valoir notre demande d'intégrer les notions de pénibilité et de dangerosité dans le volet retraite pour la filière de la police scientifique.

En l'absence d'une réponse rapide à notre demande, nous saurons prendre nos responsabilités vis-à-vis de nos mandants.

Comptant sur vos valeurs de justice sociale, Monsieur le Ministre, soyez assuré de nos sentiments les plus respectueux.

Benjamin GAYRARD  
Secrétaire général  
-SNPPS-

Xavier DEPECKER  
Secrétaire national  
-SNIPAT-

Nathalie MAKARSKI  
Secrétaire générale  
-SNAPATSI-